



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

Date de convocation du conseil municipal : 17 octobre 2016

**Présents** : Mmes Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Patrice LARCHEVÊQUE, Laurent LEDRU, Valéry PATIN, Corentin ROLAND.

**Absents** : MM, Jean-François HOUETTE (pouvoir à Laurent LEDRU), Julien JULLÈS ( pouvoir à Christiane JULLÈS), Hubert TÊTARD, (pouvoir à Benoît DEBOUT) , Eric VAGANAY (pouvoir à Michelle LOZANO)

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Laurent Ledru

\* \* \*

### 1. Cession du presbytère présentation des offres

Trois propositions ont été soumises aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de choisir la proposition présentée par l'agence ORPI par neuf voix pour, une voix contre et une abstention et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la vente de ce bien.

\* \* \*

### 2. Champ de tir

Le Colonel Le Doze de la base Aérienne nous informe que l'Armée de l'Air souhaite remettre en activité le champ de tir situé sur le territoire de notre commune. Cette remise en état se fera dans les prochains mois, dans la perspective d'une ouverture en septembre 2017.

L'Armée assurera la remise en état du terrain, et pour ce faire soumettra le projet à Mr l'architecte des Bâtiments de France pour accord, la zone étant protégée. Il a été indiqué qu'il n'était pas envisagé pas de construction nouvelle et que les interventions dans le terrain seraient extrêmement légères. Elles porteraient essentiellement sur la butte de tir.

Le champ de tir sera géré en totalité par l'Armée qui assurera également la sécurisation des abords. Pour ce faire une signalétique sera mise en place, les routes de proximité seront fermées, autant que nécessaire, et une campagne d'information sera réalisée en particulier auprès des institutions qui publient des documents destinés aux randonneurs, mais également auprès des habitants des communes voisines.

La commune de Mont L'Évêque souhaite intégrer ce projet dans le Plan Local d'Urbanisme de manière à signaler officiellement que le champ de tir va être réactivé rapidement par l'Armée.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés donne son accord pour que le champ de tir situé sur territoire communal soit à nouveau ouvert aux exercices militaires, sous la responsabilité de l'Armée de l'air et dans le respect de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.